

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- Une taxe pour mon chien
- La Sûreté du Québec vous informe

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Informations relatives à mon compte de taxes	2
Des fleurs des jardins et le rendez-vous de la francophonie	2
Communiqués- Divers	3
Avis aux utilisateurs des écocentres	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Depuis un bon bout de temps, nous avons aux réunions du conseil la présence d'un nouveau propriétaire, Claude Morin. Il a acheté l'ancien garage des frères St-Arnaud. C'est un type qui s'est intéressé à la gestion de la municipalité. À la dernière réunion, il a apporté une bouteille de champagne qu'il a partagée avec les personnes présentes pour fêter notre victoire dans la saga du compost. Merci beaucoup Claude pour ta gentillesse.

Les 7 et 8 février, aura lieu la course de chiens « Défi Maurice ». Cette année, étant donné la bonne réputation et le succès de notre course, l'événement est plus facile à organiser. Les propriétaires des terres où a lieu la course collaborent avec nous. Plusieurs jeunes du vil-

lage viennent nous aider. Les membres du conseil participent ainsi que plusieurs employés de la MRC et du CLD des Chenaux. Nous avons des bénévoles de l'extérieur et la Municipalité de Saint-Narcisse fournit de l'équipement. Le Club de motoneige nous envoie ses patrouilleurs et Daniel Lefebvre, avec son groupe de VTT, est indispensable.

La surprise cette année : il y aura en plus des américains, la participation de deux équipes de l'Allemagne et une de Norvège. Une bonne publicité pour notre village et il ne faut pas oublier le site Web préparé par Yvan Magny. Participez à l'événement et venez rencontrer tous ces gens venant de l'exté-



L'Écho transmet l'information

rieur.

Jean-Claude Milot, maire.

Dates de la tenue des séances du conseil 2009

En vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal, voici le contenu de l'avis public déposé en janvier 2009 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal :

Lundi 12 janvier 2009
Lundi 2 février 2009

Lundi 2 mars 2009

Lundi 6 avril 2009

Lundi 4 mai 2009

Lundi 1 juin 2009

Lundi 6 juillet 2009

Lundi 3 août 2009

Mardi 8 septembre 2009

Lundi 5 octobre 2009

Lundi 9 novembre 2009

Lundi 7 décembre 2009

Les séances débutent à 20 h.



Taxes municipales

Informations relatives à mon compte de taxes?

Vous recevrez votre compte de taxes vers le 10 février. Le taux de la taxe foncière générale est de 0.8630\$ le cent, celui de la Sûreté du Québec est de 0.1273\$ le cent, pour un total de 0.9903\$ pour l'ensemble des taxes foncières générales.

La taxe de base pour l'ensemble du réseau d'aqueduc principal est de 20 \$ par unité \$, plus 0.45\$ le mètre cube.

Les usagers du rang St-Alexis desservis par Saint-Maurice devront acquitter un montant de 222 \$ par unité, plus un montant de 0.25 \$ le mètre cube

dépassant les premiers 91 mètres cubes.

Les usagers du réseau d'égout auront à payer un montant de 35 \$ par unité.

Le tarif pour les la collecte, le transport, l'enfouissement et le recyclage est de 140 \$ par unité. Le demi-tarif s'applique pour les chalets habités durant la saison estivale.

Le service de la dette du secteur St-Joseph est de 378\$ par unité.

Votre compte sera payable dans les (30) jours de l'envoi. Pour les comptes supérieurs à 300 \$, ils

pourront être payés en trois versements égaux. Les dates des versements seront inscrites sur les coupons détachables du compte de taxes.

Pour les exploitations agricoles enregistrées, un crédit représentant le remboursement agricole sera appliqué directement sur le compte au lieu d'être remboursé par le MAPAQ.

Vous pouvez payer par la poste, au bureau municipal, à votre caisse populaire et par Accès-D pour les personnes branchées.

Pourquoi une taxe pour les chiens?

Les argents recueillis servent à défrayer le coût des licences, les frais de l'inspecteur municipal pour le contrôle, les honoraires du vétérinaire pour les soins des chiens errants et d'euthanasie, au besoin.

De plus, ce règlement a pour but de limiter le nombre de chiens sur le territoire et d'établir des règles pour les gardiens d'un chien.

Lorsqu'un propriétaire de chiens doit payer une taxe pour ses chiens, les statistiques démontrent qu'il en limite le nombre. Cela diminue également les problèmes de voisinage reliés aux chiens.

Un tarif de 10 \$ est imposé pour chaque chien. Le tarif pour un chenil est de 75 \$.

Vous devez vous procurer votre licence de chien en vous pré-

sentant au bureau municipal ou par un envoi des coordonnées de votre ou vos chiens par la poste.

Ce dernier sera enregistré dans un registre et vous recevrez un médaillon pour l'identifier.

Cela est la responsabilité du gardien du chien de procéder à son enregistrement.



À ne pas manquer!

Des fleurs et des jardins et le rendez-vous de la francophonie

Un Symposium de peinture « Des fleurs et des jardins 2009 » se tiendra les 13 et 14 juin prochain à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Vous devez vous inscrire pour participer.

Pour information : Madame Julie Desaulniers, MRC des Chenaux au (819) 295-5115, poste 223.

Courriel : julie.desaulniers@mrcdeschenaux.ca

Il y aura également un rendez-vous de la francophonie 2009.

Pour information : contacter Madame Véronique Mercier de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie au (819)

691-3075, poste 6537.

Communiqués—Divers

Jeux du vendredi

Si vous êtes âgés de 18 ans et plus, vous pouvez participer à des activités récréatives : pétanque-à-tout, baseball-poche et au jeu de galet. Les activités débutent à 19 h., le vendredi, à la salle municipale de Saint-Luc-de-Vincennes.

Bienvenue à tous.

Sorties offertes par les municipalités de Saint-Maurice et de Champlain accessibles aux citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes moyennant des

frais de 10 \$ supplémentaires pour les résidents de Saint-Luc-de-Vincennes

Village vacances Valcartier

Samedi le 7 février 2009, départ 8 h 30, retour 16 h 30.

Coût : 3-4 ans : 9 \$, 5 à 11 ans 21 \$ et 12 ans et plus, 25 \$.

Stoneham

Samedi le 21 février 2009, départ 14 h, retour 23 h.

Coût : 6 ans et moins ; gratuit
7 à 12 ans ; 15 \$

13 à 17 ans, 23 \$

18 ans et plus 26 \$ et 65 ans et plus 23 \$.

Enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Inscription et paiement doivent être faits avant le jeudi 16 h précédant la sortie au bureau municipal de Saint-Maurice, 2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice.

Information : Nancy Comtois
(819) 378-0160.



LA SURETÉ DU QUÉBEC VOUS INFORME

Au volant, adaptez votre conduite à l'hiver. Vous savez qu'au Québec, le comportement des usagers de la route est en cause dans 80% des accidents?

Soyez attentifs et responsables, ralentissez!

Conservez une distance suffisante entre votre véhicule et celui qui vous précède pour

vous permettre de freiner de manière sécuritaire.

Adapter votre conduite aux conditions de la route et méfiez-vous de la glace noire, car les apparences sont souvent trompeuses.

Prenez soin de toujours dégager toutes les surfaces vitrées, le toit, le capot et les phares de votre véhicule, Bien déneiger sa

voiture doit devenir un automatisme avant chaque départ.

Ne prenez pas de risque inutile: partez un peu plus tôt afin d'arriver à bon port.

Pneus à crampons

Le règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers indique que les pneus à crampons sont autorisés du 15 oct. Au 1 mai.

Avis aux utilisateurs des écocentres

Depuis le 1 janvier 2009, les écocentres seront accessibles exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Ces lieux sont un complément à la collecte sélective et sont dédiés à la valorisation de matières résiduelles telles que les pneus de route, la ferraille, le

bois, les résidus domestiques dangereux, etc.

Sur place les citoyens déposent les matières apportées, dans des conteneurs spécifiques. Le tri des matières est essentiel à l'atteinte de bons résultats de valorisation.

Les industries, commerces ou institutions ne peuvent plus y

déverser des matières qui étaient souvent mélangées, rendant impossible leur valorisation.

Donc, depuis le 1 janvier 2009, tout véhicule dont la plaque d'immatriculation débute par un F ou un L, ou lettré au nom d'ICI se verra refuser l'entrée des écocentres de la Régie.



Les écocentres

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale C.P. 450
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web: www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Nicole Grenon 295-3660

Brigitte Noël 295-3776

Francine Therrien 295-5241

Luc Chartier 295-3911

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le jeudi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Mme Denise Laroche est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-3784.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du vendredi** soir qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Aline Grandmaison et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-3496.

Par ailleurs, **le Comité de l'amitié** est un groupe de femmes qui se rencontrent pour traiter de sujets divers. Responsable : Mme Denise Laroche. Téléphone 295-3784.

Voici les coordonnées des responsables de La Fabrique: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115. M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Lyne Sévigny, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3517. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Gérard Dufresne, au numéro 295-3795.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.